

VILLE DE SEVRAN

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2008

POUR LE RETOUR À UNE GESTION PUBLIQUE DE L'EAU AU SEIN DU SEDIF

« **L'eau est un bien commun de l'humanité** ». Cette formulation prend de plus en plus son sens aujourd'hui, que ce soit dans le monde, où plus d'un milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable et 2 milliards et demi à l'assainissement, mais aussi en France où chaque été de nombreuses régions sont soumises à des restrictions de consommation.

Sur le territoire de la petite couronne parisienne, la production et la distribution de l'eau sont organisées par un syndicat intercommunal : le SEDIF, qui regroupe 144 villes adhérentes. Depuis 1923 le service est concédé à la Compagnie Générale des Eaux (CGE), aujourd'hui Véolia.

Alors que le contrat actuel arrivera à échéance le 31 décembre 2010, le comité syndical du SEDIF est convoqué le 11 décembre 2008 par son président, M. André Santini, pour se prononcer sur le mode de gestion futur du syndicat.

D'ores et déjà, il apparaît que le choix se situera entre deux modes de gestion nettement différents :

- soit la reconduction du montage actuel basé sur un marché contractuel avec un groupe privé,
- soit le retour à une régie publique de l'eau au sein du SEDIF.

L'objet de la présente motion est de déterminer la position de la ville de Sevrans dans ce dossier, et de mandater sur cette base les élus du Conseil Municipal délégués au SEDIF.

1. Un enjeu majeur dans un contexte en évolution

Ce rapport devant le Conseil Municipal intervient dans un contexte qui a fortement évolué ces dernières années. Sous les effets conjugués de la crise climatique, de l'aggravation des inégalités Nord-Sud, et de l'explosion du montant des factures payées par les usagers, l'eau est devenue l'un des enjeux majeurs de l'évolution du monde. Objet de conflits pour les uns, source de profits colossaux pour les autres, elle est une question de vie ou de mort pour des millions de personnes et des continents entiers.

En Europe, en France, l'accès à l'eau est de plus en plus cher et inégal. A Sevrans, les coûts de l'eau pèsent lourdement sur les budgets de la population et de la ville. Dans ce contexte, il est indispensable de s'interroger sur son mode de gestion capable de répondre aux besoins des usagers, aux exigences environnementales, dans un avenir qui risque d'être marqué par une pénurie de ce bien universel.

2. Un engagement de l'équipe municipale

L'équipe municipale élue en mars 2008 s'est engagée à entreprendre une réflexion sur la possibilité du retour à un mode de gestion publique de l'eau, avec plusieurs objectifs :

- Une meilleure lisibilité de la gestion de l'eau avec un droit de regards des usagers et des salariés de ce secteur d'activité,

- une diminution des coûts pour l'utilisateur,
- un retour (le plus rapidement possible) à une gestion publique de l'eau dans le cadre du développement de services publics efficaces,
- une revalorisation de la ressource eau qui n'est pas un bien marchand comme un autre,
- des normes environnementales dans une logique de développement durable.

Cet engagement se situe dans la continuité de la politique municipale précédente. Rappelons notamment que, le 20 mai 2003, la ville s'est déclarée hors zone AGCS (accord général sur le commerce et les services). Une égalité des droits dans l'accès à l'eau figurait également parmi les objectifs de cette démarche globale.

3. La situation actuelle du SEDIF

Depuis 1923, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France permet de mutualiser la distribution de l'eau en Région parisienne. Cet établissement public de coopération intercommunale gère le service public de l'eau potable pour le compte de plus de 144 communes de la région parisienne. Le SEDIF produit et distribue l'eau potable pour quatre millions de consommateurs, répartis sur sept départements.

En tant que maître d'ouvrage, le SEDIF est propriétaire de toutes les installations de production et de distribution (usines, réservoirs, canalisations...), l'exploitation étant déléguée à Veolia Eau (anciennement Générale des Eaux) par contrat de régie intéressée. C'est ce montage qui permet à Veolia d'accroître ses marges bénéficiaires, au détriment de l'intérêt des usagers.

Le SEDIF est présidé par André Santini, maire de Issy-les-Moulineaux (Nouveau centre) depuis 1977. Cette présidence résulte d'un rapport de forces qui a certes évolué mais reste favorable à la droite avec 77 villes, contre 67 villes dirigées par la gauche. Ce rapport de forces ne signifie pas pour autant que tous les maires de droite font bloc autour du mode de gestion actuel qui fait la part belle à un groupe privé. La possibilité d'obtenir une décision sur le retour à une gestion publique maîtrisée par le SEDIF est donc réelle, et rend d'autant plus nécessaire un projet alternatif.

4. Une gestion contestée

Ces dernières années, plusieurs rapports et études (rapport de la Cour des Comptes de 1997 et rapport Tavernier de 2001) ou encore les dossiers de l'association de consommateurs UFC-Que Choisir, ont relevé les « désavantages » du système actuel et ont pointé une série de dérives liées à la gestion privée:

- un manque de transparence du concessionnaire,
- une difficulté pour les élus à accéder à certaines informations,
- un surcoût pour l'utilisateur.

C'est pourquoi nombre de villes membres du SEDIF, au-delà de celles dirigées par la gauche, s'interrogent sur le bien fondé du mode actuel de gestion, très largement favorable à un groupe privé, et posent désormais publiquement la nécessité de s'orienter vers un autre type de gestion prenant en compte de nouvelles exigences.

5. Pour une gestion de l'eau en régie publique au sein du SEDIF

Comment atteindre les objectifs rappelés dans ce rapport, et qui constituent les engagements pris par l'équipe municipale ?

L'hypothèse d'une sortie pure et simple du SEDIF et son remplacement par une régie, communale ou intercommunale, se heurte à l'obstacle majeur de la réalité des moyens. Car cela supposerait que la ville ou l'agglomération se dote de toutes les infrastructures et des personnels nécessaires à la production et à la distribution de l'eau, ce qui nécessiterait des investissements considérables et totalement hors de portée.

De plus, si le mode actuel de gestion privilégié par le SEDIF nécessite un véritable changement, cela n'invalide pas la justesse du choix consistant à ce qu'un très grand nombre de communes se regroupent et mutualisent des moyens.

Dans ce contexte, la position qui est le plus susceptible de permettre à la ville d'atteindre ses objectifs consiste à créer avec d'autres villes et collectivités un rapport de force au sein du SEDIF favorable à une gestion fondée sur les exigences d'un véritable service public.

En conséquence, le conseil municipal donne mandat aux élus de Sevrans délégués au SEDIF pour que lors de la consultation qui aura lieu avant la fin de cette année, les représentants de notre ville se prononcent pour :

- la non reconduction du contrat de régie à un groupe privé,
- le retour à une gestion en régie directe au sein du SEDIF.

Ce changement devra répondre à plusieurs objectifs majeurs :

- une réduction significative des coûts pour les usagers,
- une excellence environnementale en s'inscrivant dans des logiques de développement durable,
- un droit de regard des élus, des usagers et des salariés de ce secteur sur des décisions et une gestion plus transparente,
- une volonté de réduire les inégalités des populations et des territoires dans l'accès à l'eau.

Une position identique a d'ores et déjà été adoptée par plusieurs villes membres du SEDIF, par le Conseil Général de Seine Saint-Denis, et des communautés de communes en Ile-de-France.